

ÉTUDE DU
Notaire Neven, à Tongres.



DE
MEUBLES, CHEVAUX, VACHES, COCHONS,
INSTRUMENTS ARATOIRES, POMMES DE TERRE,
BETTERAVES ET ARBRES.

Lundi, 7 février 1859, à 9 heures du matin, en la
mortuaire de NICOLAS NOTELAERS à Nederheim, par le
notaire NEVEN, de Tongres.

PUBLIEK VERKOOP

Eerst in 2 looten en daarna in massa, van een huis
en eenen hof er naest gelegen in de loyerstraet te Ton-
geren, gebruikt door Mejufvrouw de wed. Lebois.
Op dingsdag, den 8 february 1859, om 2 uren 's na-
middags, ten herberge van sieur *Husson*, op de brug te
Tongeren, door den notaris NEVEN.

STUDIE VAN DEN
Notaris Coune, te Borgloon.

GROOTEN VERKOOP
VAN
BOOMEN EN RASPHOUT.

De notaris COUNE, te Borgloon, zal op verzoek der
heeren bestuurders van het kerkfabryk van Guyoven,
maendag 7 february 1859, om 9 uren 's morgens, pu-
blik op krediet mits borgstelling ter plaetse verkoopen :
1° Eene groote kwantiteit extra schoone en
dikke canada boomen, witte boomen, eiken,
essen en olmen staende te wassen te Guyoven
kort by den steenweg.
2° Het rasphout, uitgewassen in *kayberg*
bosch, alwaer en waermede men zal beginnen.



MEN VRAEGT

eenen KNECHT bekwaem om den akker te
dryven als ook den heeren dienst.
Adres op het bureel van dit blad.



LE 28 FÉVRIER.

Tirage de l'Emprunt grand-ducal de Bade de 1845.

LES GAINS PRINCIPAUX EN SONT :

14 fois frs **107,000**, 54 fois frs **86,000**, 12 fois frs **75,000**, 23 fois frs **32,000**, 55 fois frs
21,000, 40 fois frs **10,500**, 58 fois frs **8500**, 366 fois frs **4200**, 1944 fois frs **2100**,
1770 fois frs **530**.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs 100.
Nous cédon les Obligations du dit emprunt à frs 120 la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance de les
repandre après le susdit tirage au prix de frs 110, les personnes qui désireraient de s'y intéresser n'auront actuel-
lement à nous verser que cette minime différence, soit frs 10 par Obligation ou frs 100 pour 11 Obligations, et en
nous remettant frs 200 nous en céderons 24 Obligations.
Les remises pourront nous être faites soit en espèces soit en billets de Banque, ou en effets sur Bruxelles ou Paris.
Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.
Pour ordres et renseignements s'adresser *directement* à la maison de Banque soussignée.

STIRN et GREIM, à Francfort s/M.

500,000 FRANCS A GAGNER

au tirage de Gains du 1 AVRIL prochain

DES LOTS DU NOUVEL EMPRUNT D'AUTRICHE.

CHAQUE LOT D'OBLIGATION DOIT GAGNER INFAILLIBLEMENT.

Les gains principaux sont :

21 fois frs **625,000**, 71 fois frs **500,000**, 103 fois frs **375,000**, 90 fois frs **100,000**,
105 fois frs **75,000**, 90 fois frs **50,000**, 105 fois frs **37,500**, 370 fois frs **12,500**, 20 fois frs
10,000, 258 fois frs **5000**, 754 fois frs **2500**.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs 500.
Nous cédon les Lots d'Obligation du dit Emprunt à frs 265 la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance
de les repandre après le susdit tirage au prix de frs 250 les personnes qui désireraient s'y intéresser n'auront
actuellement à nous verser que cette différence, soit frs 15 par Obligation ou frs 100 pour 8 Obligations, et en nous
remettant frs 200 nous en céderons 18 Obligations.
Les remises pourront nous être faites sous enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles
ou sur Paris.
Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés, ainsi que les gains obtenus.
Pour ordres et renseignements s'adresser *directement* à la maison de Banque soussignée.

STIRN et GREIM, à Francfort s/M.

ÉTUDE DE MAITRE
Weustenraad, notaire à Tongres.

**VENTE PUBLIQUE
DE SEIGLE ET AVOINE.**

Le notaire WEUSTENRAAD procédera le mardi 8
février 1859, à 10 heures du matin, en la demeure
de *Corneil Jacobs*, cabaretier à la chaussée, commune
de Berg, à la vente publique de :
1000 hectolitres de seigle et 1250 hectol. d'avoine
de première qualité.
A crédit moyennant bonne caution.

10,000 FRANCS OU PLUS

en une somme à obtenir sur bonne hypothèque.
S'adresser au dit notaire.

**SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
DE TONGRES.**

Dimanche 6 février, à 6 heures du soir, concert
suivi d'une partie de danse.

**SOCIÉTÉ DRAMATIQUE
DE TONGRES.**

DIMANCHE 13 de ce mois, à 6 heures du soir,
spectacle composé de :

UNE FEMME QUI SE GRISE,
vaudeville en un acte, redemandé.

L'AMI FRANÇOIS,
comédie vaudeville en un acte.

PICOLLET,
comédie vaudeville en un acte.

Te huren voor 15 maart 1859,

Een COMMERCIE-HUIS, gelegen in de Muntstraet te
Tongeren, thans bewoont door ANTOON GROTECLAES.
Zich te adresseren aen M. SWEECK-SPRINGUEL.

A VENDRE A LOWAIGE,

environ mille mètres cubes de silex pour empierrement.
S'adresser à M. Fr. BAILLY, pharmacien à Tongres.

ETUDE DU NOTAIRE
Schoolmeesters, à Maeseyck.

VENTE
sur saisie immobilière.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal
civil de l'arrondissement de Tongres, le 23 janvier 1859,
enregistré, et à la requête de LÉONARD WELTERS, cultiva-
teur, domicilié à Rothem, il sera procédé le lundi 21
février courant, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville
à Maeseyck, dans la salle d'audience de M. le juge-de-paix
du canton de Maeseyck et en présence de ce magistrat,
à la vente publique au plus offrant et dernier enché-
risseur :



D'une maison avec dépendances
et jardin, située à Maeseyck, rue
de Bois-le-Duc, n° 290, arrondis-
sement judiciaire de Tongres,
d'une contenance d'un are douze
centiares, tenant et aboutissant à
Gérard Broen, à Gaspard Schoofs, à la rue de Bois-le-Duc
et à la rue dite Begynestraet, portée au cadastre section
E, n° 46, 12° classe, pour un revenu annuel combiné
de 59 francs 85 centimes.

Laquelle maison est occupée en partie par Cathérine
de Steenhuizen, sans profession, domiciliée à Maeseyck,
sur laquelle la saisie a été faite par le dit Léonard
Welters ; l'autre partie est habitée par Pierre Monsieur
et François Olivier.

S'adresser au notaire SCHOOLMEESTERS pour avoir
connaissance des conditions de la vente.

By besluit van 21 January 1859, L. B. heeft de
bestendige Deputatie van den provincialen raed van
Limburg de pryzen der granen die tot grondslag moeten
diene van de afrekening der renten en jaerlyksche
pachten in natuer aen het domein en aen de openbare
gestichten verschuld voor het jaer 1858, vastgesteld als
volgt :

Tarwe, den hectoliter.	fr. 18-51
Rogge, »	» 15-29
Gerst, »	» 14-08
Spelt, »	» 8-07
Boekweit, »	» 12-61
Haver, »	» 9-90

**Agence générale d'Assurances
DE J.-J. SMEETS,**

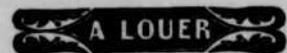
A TONGRES, RUE DES CHIENS, 26.

LE CONSERVATEUR. — Assurances sur la *vie* et
la *mort*. Opérations de 1858 : 9 1/2 millions de fr. —
Capitaux engagés au 31 décembre : 50 millions de fr. —
Preuves : 10 réparations annuelles.

LE LABOUREUR. — Assurances contre la *mortalité*
des *bestiaux* et contre la *grêle*. Capitaux engagés : 25
millions de fr. — Sinistres payés : 2451.

ON DEMANDE

un GARÇON DE MAGASIN de 18 à 25 ans, sachant lire
et écrire le français et le flamand, habitant la ville.
Ses émoluments seront proportionnés à son mérite.
S'adresser au bureau du journal.



POUR LE 15 MARS PROCHAIN.

la maison, marché au lin, occupée par M. l'avoué
ALBERT ; s'adresser à celui-ci.

Librairie de la veuve COLLEE, à Tongres.
Grand'place, n° 20.

1859.

ALMANACH

ADMINISTRATIF ET STATISTIQUE DE LA
PROVINCE DE LIÈGE
et de la Cour d'appel de Liège et de son ressort. 2,00
Almanach pittoresque.
Almanach de Mathieu Laensberg.
Double almanach de Mathieu Laensberg.
Almanach de maître Hermant Dewerve.
Grand double almanach de Liège.
Almanach mignon.
Almanach Tom Pouce.



DE TOUTES QUALITÉS.